



Systeme d'évaluations régionales 1 et 2

Saison 2022-23

Evaluation

- Le système d'évaluation sera identique pour les arbitres de R1MM et de R2MM.
- Les arbitres seront vus par des classificateurs; au minimum 1 fois par chaque classificateur.
- Pour les arbitres de R1, il y aura 4 classificateurs : MM. JORIS Y., VINCI G., SMAL J. et GUILLIAUMS M.
- Pour les arbitres de R2, il y aura 3 classificateurs : MM. WARENGHIEN F., MASSLOW S., DE COCK C. et DEPIREUX A.



L'évaluation :

- Même rapport saison précédente, 11 items (évalués selon : under-average-good-very good). Il n'y a plus de points. Vous recevrez une lettre appréciant la performance de votre rencontre

Rem.: les lettres B+, B-, C+, C- sont ajoutées

- Les évaluateurs complèteront également la fiche "potentiel" de l'arbitre
- Les critères imposés par le département seront répartis sur 100 pts.



La fiche « potentiel » de l'arbitre :

- 1. L'arbitre possède un profil physique « haut niveau »
- 2. L'arbitre possède des qualités physiques et des aptitudes athlétiques
- 3. L'arbitre possède des qualités techniques et tactiques
- 4. L'arbitre possède des qualités de communication et de gestion
- 5. L'arbitre a une perspective d'évolution



Les critères du DA (/100) :

- a) 10 pts – Test physique
- b) 10 pts – Test théorique AG mi-saison
- c) 20 pts – Disponibilité
- d) 20 pts – Arbitrage rencontres de jeunes
- e) 10 pts – Absence non-justifiée/Déconvocation intempestive à une rencontre
- f) 20 pts – Analyses vidéo
- g) 10 pts – Participation aux 4 quizz vidéo ou théorique de la saison/Présence aux 2 AG



Les critères du DA (/100) :

Test Physique (10 points) :

- Si un arbitre réussit le test avec le temps de 10 min ou 9 min (critères nationaux, il obtient 10 points)
- Si un arbitre réussit son test avec le temps régional 8 min, il obtient 5 points
- Si un arbitre échoue ou est absent lors du premier test, il obtient 0 point
- Si un arbitre a échoué à son premier test, mais le réussit au deuxième essai, il obtiendra 3 points
- Si un arbitre a réussi son test avec le temps régional au premier essai et veut tenter un deuxième essai pour réussir le temps national, il obtiendra 8 points en cas de réussite (5pts + 3pts)
- **ATTENTION :** Tant qu'un arbitre n'a pas réussi son test physique, il ne pourra pas arbitrer en seniors régionaux.



Les critères du DA (/100) :

Test théorique AG mi-saison (10 points) :

- L'arbitre devra présenter un test théorique, les points qu'il obtiendra sur 10 seront les points attribués.



Les critères du DA (/100) :

Disponibilité (20 points) :

- Si un arbitre officie régulièrement tout le mois il obtient 2 pts/mois
- Si un arbitre officie la moitié du temps sur le mois, il obtient 1pt/mois
- Si un arbitre n'officie pas durant le mois, il obtient 0 pt/mois



Les critères du DA (/100) :

Arbitrage rencontre de jeunes (20 points) :

- Si un arbitre officie régulièrement tout le mois (équivalent à minimum 4 matchs de jeunes sur le mois) il obtient 2 pts/mois
- Si un arbitre officie la moitié du temps sur le mois, il obtient 1pt/mois
- Si un arbitre n'officie pas durant le mois, il obtient 0 pt/mois
- **ATTENTION** : Le DA fixe aux arbitres rég. d'arbitrer au minimum 4 matchs de jeunes/mois (ou de visionner). S'il ne respecte pas cet engagement, une suspension en seniors peut être envisagée.



Les critères du DA (/100) :

Absence non-justifiée/Déconvocation rencontre (10 points) :

- Dès le moment où il est constaté qu'un arbitre est absent lors d'une rencontre pour laquelle, il est désigné, il obtiendra une note de 0 pour cette partie
- Si aucune absence n'est constatée, l'arbitre obtient 10 points



Les critères du DA (/100) :

Analyses vidéo (20 points) :

- L'arbitre qui communique comme demandé deux analyses vidéo d'une rencontre adaptée aux critères transmis (1er/2^{ème} tour); obtiendra 10 points par vidéo rentrée avec un maximum de 20 points.
- **ATTENTION** : en fonction de la carrière de l'arbitre, voici les pénalités pour la non réalisation des vidéos.
 - Les "rookies" (obligés d'avoir un mentor) : pas de possibilité de 1/2 finales et Finales de CAWBB, pas de PO et donc pas de promotion.
 - Les arbitres < 5 ans (en R1 ou R2) (obligés d'avoir un mentor) : pas de possibilité de Finales de CAWBB, PO possible mais pas de promotion.
 - Les arbitres >= 5 ans (en R1 ou R2) : PO possible mais pas de Finales de PO et pas de promotion.



Les critères du DA (/100) :

Participation 4 quizz/Présences 2 AG (10 points) :

- Chaque arbitre participant aux AG se voit attribuer 1 pt/AG
- Chaque arbitre répondant aux questionnaires reçoit 2 pts/questionnaire
- S'il est absent à l'AG ou ne répond pas à un quizz, il ne reçoit pas de points



Analyse vidéo / Mentorat

- Trois arbitres maximum par mentor
- Analyses vidéos à envoyer à votre mentor + Hervé Forthomme (h.forthomme@awbb.be)
- **RAPPELS :**
 - Clips distincts
 - Format vidéo classique (mp4, avi, mpeg)
 - 1ère analyse à envoyer **avant le 31/12** minuit
 - 2ème analyse à envoyer **avant le 15/04** minuit



Planification classification finale

- Chaque classificateur doit rendre au DA son classement des arbitres vus :
 - avant les PO
- A l'aide du classement des classificateurs et des critères du Département, le DA établira la liste des arbitres de R1 et R2 qui officieront pour les PO; les futurs montants feront donc partie de cette liste.



Planification classification finale

- PO = NOUVEAU système d'évaluation :
 - Nomination de 4 évaluateurs (ou +) qui deviennent « classificateurs » (pas forcément les mêmes classificateurs que durant la saison).
 - 1 ou 2 classificateurs + DA qui assistent à la même rencontre de PO (hommes et dames).
 - Chaque arbitre sera donc vu par chaque classificateur ainsi que le DA durant les PO.
- A l'issue des PO, chaque classificateur rendra son classement, le DA rendra également son classement.
- Le **CLASSEMENT FINAL** sera ensuite décidé.



Arbitres R2 vers R1

- Si le convocateur a besoin de renforts d'arbitres en R1, le DA prendra alors la décision d'utiliser des arbitres de R2. Nous tiendrons très certainement compte du classement R2 de la saison passée mais également des circonstances du moment.
- Si un arbitre de R2 est bien dans sa saison et satisfait pleinement au niveau d'arbitrage demandé en R2, le DA peut prendre la décision de le faire passer en R1 pour la suite de la saison.
- L'inverse est vrai aussi ... R1 vers R2 (si besoin du convocateur).

